



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Apparition du vecteur de la flavescence dorée au cœur du vignoble valaisan

Changins, 17.02.2014 - Pour la première fois, la cicadelle *Scaphoideus titanus*, vecteur de la flavescence dorée, a été capturée dans le vignoble valaisan durant la campagne de surveillance 2013 menée par Agroscope et les services cantonaux de la viticulture.

La cicadelle *Scaphoideus titanus* originaire d'Amérique du Nord est le vecteur de la flavescence dorée (FD), une importante maladie du groupe des jaunisses de la vigne. L'introduction de ceps malades dans une région abritant l'insecte engendre le risque d'une diffusion épidémique de la FD, comme récemment en Bourgogne où 11,3 hectares de vignes ont dû être arrachés en 2012. Afin de mieux prévenir les risques d'une dissémination épidémique de la maladie, Agroscope et les instances cantonales compétentes suivent de près la distribution de *S. titanus* dans le vignoble suisse.

Campagnes de surveillance

En 2012, une campagne de surveillance nationale coordonnée par Agroscope a permis d'établir la présence diffuse de l'insecte dans l'arc lémanique et dans le Chablais vaudois et valaisan. À l'exception du Tessin et du canton de Genève, le vecteur n'a pas été détecté dans les autres régions viticoles de Suisse. En 2013, les contrôles se sont limités à la Suisse romande et ont porté sur des vignes situées dans des zones en principe épargnées par *S. titanus* mais proches de régions colonisées par l'insecte. Un total de 57 parcelles réparties dans 40 communes ont été contrôlées entre mi-juillet et début septembre 2013. Sur l'arc lémanique, la cicadelle a été nouvellement découverte dans les communes de Mont-sur-Rolle et d'Aubonne. Pour la première fois, quelques individus ont également été observés en Valais central dans les régions de Fully, Sion et Sière. Ces nouvelles données confirment la lente expansion de l'insecte en Suisse romande, qui aura mis 17 ans pour gagner le Valais central depuis Genève.

La vigilance est de mise

La flavescence dorée est classée maladie de quarantaine et sa présence dans le vignoble conjuguée à celle de son vecteur rend la lutte insecticide obligatoire à l'échelle régionale, voire cantonale. En l'absence de FD, l'impact de l'insecte sur la vigne est négligeable et seules les pépinières viticoles des régions où la présence du vecteur est établie sont soumises à la lutte insecticide obligatoire.

Pour rappel, à l'exception du Tessin et de la vallée du Misoix (GR), la Suisse a, dans le contexte phytosanitaire européen, le statut de zone protégée par rapport à la FD. Cela signifie que tout plant et matériel de multiplication de *Vitis* ne peut être introduit dans cette zone qu'accompagné d'un passeport phytosanitaire spécial comportant le sigle ZP-d4. Il est primordial que les viticulteurs des régions concernées signalent rapidement aux services compétents tout foyer de jaunisse suspect. Des recommandations plus détaillées sont disponibles sur le site internet d'Agroscope (www.phytosanitaire.ch > quarantaine -> organismes de quarantaine > Flavescence dorée) et auprès des services cantonaux de la viticulture.

Adresse pour l'envoi de questions:

Christian Linder
Agroscope
Case postale 1012, CH-1260 Nyon, Suisse
christian.linder@agroscope.admin.ch
+41 (0)22 363 43 89

CaroleENZ, Service médias
Agroscope
Case postale, CH-8820 Wädenswil, Suisse
carole.enz@agroscope.admin.ch
+41 (0)44 783 62 72, +41 (0)79 593 89 85

Auteur:

AGROSCOPE

Internet: <http://www.agroscope.admin.ch/index.html?lang=fr>⁽¹⁾

Données en annexe:

- [Nymphe de *Scaphoideus titanus* au 5e stade larvaire \(photo A. Conne, Agroscope\) \(jpg, 5373kb\)](#)⁽²⁾ [L3](#)